

Si vous êtes informés de dégradations concernant un logement susceptibles de mettre en danger les occupants ou des tiers, vous avez l'obligation d'intervenir en tant que maire. Votre responsabilité pénale est engagée.

*Mais comment savoir ce qu'il faut faire ?
Comment être sûr de la réglementation à appliquer ?
Quels documents utiliser en fonction des cas ?*

OILHI accompagne les petites, moyennes et grandes communes, gratuitement, pour les aider pas à pas dans ces démarches

Sans OILHI

- × Souvent seules et démunies face aux problèmes de mal logement
- × Des difficultés pour identifier rapidement les actions à mettre en œuvre
- × Des modèles de documents complexes à trouver pour chaque cas de figure
- × Un risque d'erreur important
- × Des difficultés à coordonner les différents services au sein de votre structure

Avec OILHI

- ✓ Un accompagnement étape par étape pour résoudre les situations
- ✓ Qualifier rapidement la situation et déclencher la procédure adaptée
- ✓ 25 modèles de documents proposés en fonction de votre situation à chaque étape
- ✓ Une sérénité retrouvée
- ✓ Une coordination facilitée grâce à la fonctionnalité de collaboration

N'attendez plus, testez l'application via le lien ci-dessous !

Vous pouvez tester même si vous n'avez pas de cas actuellement sur votre commune

www.oilhi.beta.gouv.fr

Vous souhaitez plus d'informations ?

Contactez-nous :



contact@oilhi.beta.gouv.fr